

ID: 031-243100518-20230608-DL57191H1-DE



## Bureau du 08 juin 2023

Toulouse, 6 rue Leduc - Locaux Toulouse Métropole - salle Métropole Extrait du registre des délibérations

## Délibération n°DEL-23-0521

# Fonds de soutien à la production cinématographique et audiovisuelle 2023 - Appel à projets - 1ère session : attribution des subventions aux lauréats et adoption de la convention financière

L'an deux mille vingt-trois le jeudi huit juin à neuf heures quinze, sous la présidence de Jean-Luc MOUDENC, Président, le Bureau s'est réuni à Toulouse, 6 rue Leduc -Locaux Toulouse Métropole - salle Métropole.

## **Participants**

Afférents au Bureau :	68	
Présents :	61	
Procurations:	6	
Date de convocation :	02 juin 2023	
Présents	-	
Aigrefeuille	M. Christian ANDRE	
Aucamville	M. Gérard ANDRE	
Aussonne	M. Michel BEUILLE	
Balma	M. Vincent TERRAIL-NOVES	
Beaupuy	M. Marc FERNANDEZ	
Beauzelle	M. Patrice RODRIGUES	
Blagnac	M. Joseph CARLES	
Brax	M. Thierry ZANATTA	
Bruguières	M. Philippe PLANTADE	
Castelginest	M. Grégoire CARNEIRO	
Colomiers	Mme Karine TRAVAL-MICHELET	
Cornebarrieu	M. Alain TOPPAN	
Cugnaux	M. Albert SANCHEZ	
Drémil-Lafage	Mme Ida RUSSO	
Fenouillet	M. Thierry DUHAMEL	
Flourens	M. Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE	
Fonbeauzard	M. Robert GRIMAUD	
Gagnac-sur-Garonne	M. Patrick BERGOUGNOUX	
Gratentour	M. Patrick DELPECH	
Launaguet	M. Michel ROUGE	
Lespinasse	M. Alain ALENCON	
L'Union	M. Marc PERE	
Mondonville	Mme Véronique BARRAQUE ONNO	
Mondouzil	M. Robert MEDINA	
Mons	Mme Véronique DOITTAU	
Pibrac	Mme Camille POUPONNEAU	
Pin-Balma	M. Gil BEZERRA	
Quint-Fonsegrives	M. Jean-Pierre GASC	
Saint-Alban	M. Alain SUSIGAN	
Saint-Jean	M. Bruno ESPIC	
Saint-Jory	M. Thierry FOURCASSIER	
Saint-Orens	M. Serge JOP	
Seilh	M. Didier CASTERA	
Toulouse	<ul> <li>M. Christophe ALVES, Mme Laurence ARRIBAGE,</li> <li>Mme Maroua BOUZAIDA, M. Maxime BOYER,</li> <li>M. Sacha BRIAND, M. François CHOLLET,</li> <li>M. Gaëtan COGNARD, M. Jean-Claude DARDELET,</li> <li>M. Henri DE LAGOUTINE,</li> </ul>	

Reçu en préfecture le 12/06/2023 Publié le Délibération n° DEL-23-521

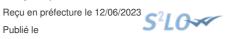
	Mme Ghislaine DD: 031-243100518-20230608-DL57191H				
	M. Emilion ESNAULT,				
	M. Pierre ESPLUGAS-LABATUT,				
	M. Francis GRASS, Mme Laurence KATZENMAYER,				
	Mme Annette LAIGNEAU, M. Jean-Michel LATTES,				
	M. Antoine MAURICE,				
	Mme Nicole MIQUEL-BELAUD, M. Nicolas MISIAK,				
	M. Jean-Luc MOUDENC, Mme Agathe ROBY,				
	M. Thierry SENTOUS, M. Bertrand SERP,				
	M. Pierre TRAUTMANN, Mme Nicole YARDENI				
Tournefeuille	M. Dominique FOUCHIER				
Villeneuve-Tolosane	M. Romain VAILLANT				

## Conseillers ayant donné pouvoir

	Pouvoir à
M. Jean-Jacques BOLZAN	Jean-Michel LATTES
M. Djillali LAHIANI	Thierry SENTOUS
Mme Gnadang OUSMANE	Julie ESCUDIER
Mme Agnès PLAGNEUX BERTRAND	Annette LAIGNEAU
M. Jean-François PORTARRIEU	Pierre TRAUTMANN
Mme Nadia SOUSSI	Christophe ALVES

## Conseillers excusés

|--|



ID: 031-243100518-20230608-DL57191H1-DE



## Bureau du jeudi 08 juin 2023

Toulouse, 6 rue Leduc - Locaux Toulouse Métropole - salle Métropole

#### Délibération n° DEL-23-0521

# Fonds de soutien à la production cinématographique et audiovisuelle 2023 - Appel à projets - 1ère session : attribution des subventions aux lauréats et adoption de la convention financière

## **Exposé**

Le Fonds de soutien à la production cinématographique et audiovisuelle institué par Toulouse Métropole, par délibération en date du 27 juin 2019 dans le cadre de la Convention de Coopération conclue avec le Centre National du Cinéma et de l'Image Animée (CNC), la DRAC-Occitanie et la Région Occitanie, vise à soutenir l'écosystème des Industries Culturelles et Créatives en développement en accordant un soutien financier à la production d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles.

Ce Fonds de Soutien répond plus précisément aux objectifs suivants :

- Accorder un soutien sélectif à la production d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles appartenant au genre du documentaire, de l'animation ou de la fiction;
- Favoriser l'émergence de nouveaux talents ;
- Et participer au dynamisme et à l'attractivité du territoire.

La sélection s'effectue, sur appel à projets, dans le cadre de comités de lecture consultatifs composés de membres de droit, de représentants des élus métropolitains, de professionnels du secteur du cinéma, de l'audiovisuel, des nouveaux médias et de la culture, de représentants de l'Etat-CNC et de représentants des services concernés des collectivités territoriales partenaires du dispositif.

Trois comités ont été convoqués pour l'examen des candidatures réceptionnées au titre de la 1ère session 2023:

- Comité Documentaire : le mardi 4 avril 2023
- Comité Animation : le mercredi 5 avril 2023
- Comité Fiction: le vendredi 7 avril 2023

L'appel à projets de cette 1ère session 2023 a été publié sur le site de Toulouse Métropole le lundi 16 janvier 2023 et clôturé le mardi 28 février 2023.

Conformément au cadre réglementaire annexé à la présente délibération, Toulouse Métropole a réceptionné 27 projets, dont 22 éligibles, parmi lesquels : 5 projets d'animation, 9 projets documentaires et 8 projets de fiction.

Sur la base de l'avis favorable émis par les comités de lecture précités, il est proposé de retenir 10 projets lauréats dans le cadre de cette 1ère session :

2 œuvres d'animation dont 1 court-métrage et 1 long-métrage;

Envoyé en préfecture le 12/06/2023

Reçu en préfecture le 12/06/2023

Publié le DEL-23-52

ID : 031-243100518-20230608-DL57191H1-DE

- 4 œuvres documentaires dont 3 destinées à une première diffusion à la télévision ou sur une plateforme web et 1 long-métrage;
- et 4 œuvres de fiction dont deux courts-métrages et 2 séries destinées à une première diffusion à la télévision ou sur une plateforme web.

Les montants proposés à l'attribution de chaque projet lauréat sont détaillés à l'article 1 ciaprès.

### **Décision**

Le Conseil de la Métropole,

Vu l'avis favorable de la Commission Consultative du Bureau du jeudi 25 mai 2023

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,

Décide:

#### Article 1

D'approuver l'attribution de subventions au titre de « l'appel à projets du *Fonds de soutien* à la production cinématographique et audiovisuelle » aux sociétés mentionnées cidessous, pour un montant total de 300 000 € (trois cent mille euros), au titre de la 1ère session de l'exercice 2023 et conformément au cadre réglementaire annexé :

Titre du film	Réalisateur / Réalisatrice	Société de production	Durée (min)	Genre / For- mat	Montant de la subvention
Blocs erratiques	Thomas Woo-droffe	La Belle Affaire	80	DOCU / LM	50 000€
Djeddi	Jowan Le Besco	L'œil Vif Productions	80	DOCU / TV	15 000€
Queer-me	Irene Bailo	Corpus films	52	DOCU / TV	15 000€
Homo Animalis	Jacques Mitsch	Hauteville Productions	52	DOCU / TV	15 000€
Une histoire [] de Noël	Tom Chertier	Xbo Films	6	ANIM / CM	15 000€
Pets on train	Benoit Daffis	TAT Productions	85	ANIM / LM	100 000€
Le dernier ca- mion	Clovis Tanguy	L'œil Vif Productions	25	FICTION / CM	15 000€
Peau à peau	Pauline Garcia	Félicité Production	25	FICTION / CM	15 000€
Patience mon amour, saison 2	Camille Duvelle- roy	Bachibouzouk	32x 3'	FICTION / SÉRIE TV	30 000€
Toutouyoutou, saison 2	Julien Patry	Ex Nihilo	10x 26'	FICTION / SÉRIE TV	30 000€

#### Article 2

D'autoriser le versement de ces subventions à l'aide des crédits prévus à cette effet, l'engagement financier prévu au chapitre 204 étant de 300 000 € (trois cent mille euros) au titre de l'exercice 2023.

### Article 3

D'approuver les termes du modèle de convention financière à conclure dans le cadre du dispositif Fonds de soutien à la production cinématographique et audiovisuelle, tel qu'annexé à la présente délibération.

#### Article 4

D'autoriser Monsieur le Président à signer lesdites conventions financières ainsi que tous les actes afférents.

Reçu à la Préfecture le

Envoyé en préfecture le 12/06/2023

Reçu en préfecture le 12/06/2023

Publié le Publié ID: 031-243100518-20230608-DL57191H1-DE

## Article 5

Il sera rendu compte de la présente délibération au Conseil de la Métropole

Résultat du vote :

Pour 67 Contre 0 Abstentions 0 Non participation au vote 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus, Publié le :

Au registre sont les signatures,

Pour extrait conforme,

Le Président,

Jean-Luc MOUDENC

#### Délibération n° DEL-23-0806

Soutien à la production cinématographique et audiovisuelle – Appel à projets 2023 : attribution des subventions aux lauréats dans le cadre du Fonds de soutien à la production cinématographique et audiovisuelle 2023, attribution d'une subvention complémentaire et adoption de la convention financière

## Exposé

Le Fonds de soutien à la production cinématographique et audiovisuelle, institué par Toulouse Métropole par délibération en date du 27 juin 2019, dans le cadre de la Convention de Coopération conclue avec le Centre National du Cinéma et de l'Image Animée (CNC), la DRAC-Occitanie et la Région Occitanie, vise à soutenir l'écosystème des Industries Culturelles et Créatives en développement en accordant un soutien financier à la production d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles.

Ce Fonds de soutien répond plus précisément aux objectifs suivants :

- accorder un soutien sélectif à la production d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles appartenant au genre du documentaire, de l'animation ou de la fiction;
- favoriser l'émergence de nouveaux talents ;
- · participer au dynamisme et à l'attractivité du territoire.

La sélection s'effectue, sur appel à projets, dans le cadre de comités de lecture consultatifs composés de membres de droit, de représentants des élus métropolitains, de professionnels du secteur du cinéma, de l'audiovisuel, des nouveaux médias et de la culture, de représentants de l'Etat-CNC et de représentants des services concernés des collectivités territoriales partenaires du dispositif.

Trois comités ont été convoqués pour l'examen des candidatures réceptionnées au titre de la 2<sup>ème</sup> session 2023 :

- Comité Documentaire : le lundi 25 septembre 2023
- Comité Animation : le mardi 26 septembre 2023
- Comité Fiction : le mercredi 27 septembre 2023

L'appel à projets de cette 2<sup>ème</sup> session 2023 a été publié sur le site de Toulouse Métropole le lundi 12 juin 2023 et clôturé le mardi 25 juillet 2023.

Conformément au cadre réglementaire annexé à la présente délibération, Toulouse Métropole a réceptionné 22 projets, dont 17 éligibles, parmi lesquels : 3 projets d'animation, 7 projets documentaires et 7 projets de fiction.

Sur la base de l'avis favorable émis par les comités de lecture précités, il est proposé de retenir 10 projets lauréats dans le cadre de cette 2ème session :

 3 œuvres d'animation dont 2 courts-métrages et 1 série destinée à une première diffusion à la télévision ou sur une plateforme web;

- 4 œuvres documentaires destinées à une première diffusion à la télévision ou sur une plateforme web ;
- 3 œuvres de fiction dont deux courts-métrages et un unitaire destiné à une première diffusion à la télévision ou sur une plateforme web.

Au regard de l'enveloppe restant disponible à l'issue de cette deuxième session, il est également proposé de retenir en sus 1 projet lauréat, qui avait candidaté dans le cadre de la première session, sur la base de l'avis favorable émis par le comité de lecture animation qui s'était réuni le 5 avril 2023 :

1 court-métrage d'animation.

Le projet de long-métrage de fiction « La nuit je mens » de Laurent Herbiet, porté par la société de production Delante Productions, a reçu un avis favorable du comité de lecture fiction du 27 septembre 2023. Néanmoins, conformément au cadre réglementaire, cet avis est conditionné à un avis favorable d'une autre collectivité bénéficiant de l'apport du CNC au titre du dispositif 1€ pour 2€. Le comité-conseil régional fiction du 5 octobre 2023 ayant rendu un avis défavorable pour ce projet, il n'est désormais plus éligible au Fonds de soutien de Toulouse Métropole.

Suite au retrait de ce projet de long-métrage désormais non-éligible, l'enveloppe long-métrage a été reportée sur l'enveloppe court-métrage. Compte-tenu de l'excédent de cette dernière, il a été convenu un dépassement du montant plafond pour les deux projets de court-métrage suivants, les plus ancrés sur le territoire de la Métropole : « La Petite Reine Blanche » et « La Question », tous deux portés par XBO Films.

Enfin, pour signifier son soutien à la série « Toutouyoutou, saison 2 » de Julien Patry, porté par la société de production Ex Nihilo, Toulouse Métropole a souhaité réévaluer le soutien accordé à la 1ère session 2023 (d'un montant de 30 000  $\epsilon$ ) et accorder une subvention complémentaire de 15 000  $\epsilon$  à ce projet. Cette subvention est accordée hors enveloppe disponible du Fonds de soutien à la production cinématographique et audiovisuelle de Toulouse Métropole et ne sera donc pas abondée par le CNC.

Les montants proposés à l'attribution de chaque projet lauréat sont détaillés aux articles 1, 2 et 4 ci-après.

#### Décision

Le Bureau,

Vu la délibération du Conseil de la Métropole portant délégation d'attributions du Conseil au Bureau et au Président,

Vu l'avis favorable de la Commission consultative du Bureau du jeudi 2 novembre 2023,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,

Décide :

### Article 1

D'approuver l'attribution de subventions au titre de « l'appel à projets du Fonds de soutien à la production cinématographique et audiovisuelle » aux sociétés mentionnées ci-dessous, pour un montant total de 265 000 € (deux cent soixante-cinq mille euros), au titre de la deuxième session de l'exercice 2023 et conformément au cadre réglementaire annexé :

Titre du film	Réalisateur / Réalisatrice	Société de production	Durée (min)	Genre / Format	Montant de la subvention
Outrepasser	Elsa Putelat et Nicolas Dupuis	Anoki	52'	DOCU / TV	20 000€
Sur la route de l'or	Christophe Vindis	Anoki	52'	DOCU / TV	20 000€
Dansons tant qu'on est pas mort	Cécile Lateule	Tripode Productions	52'	DOCU / TV	15 000€
Loin de moi la colère	Joël Akafou	Ladybirdsfilms	90'	DOCU / TV	25 000€
Genesis	Karolina Chabier	Le-loKal Production	15'	ANIM / CM	25 000€
La Petite Reine Blanche	Mathieu Georis et Théo Hanosset	Xbo films	15'	ANIM / CM	35 000€
Contes d'Oc	Nikita Fraysse	Xbo films	9x3†	ANIM / SERIE TV	25 000€
Cadence	Marie Maillos	La Furie de la Lune	22'	FICTION / CM	30 000€
All in box	Janek Tarkowski	Anderandera Productions	17'	FICTION / CM	30 000€
Olympe une femme dans la Révolution	Julie Gayet et Mathieu Busson	Moteur S'Il Vous Plaît Production	90'	FICTION / TV	40 000€

#### Article 2

D'approuver l'attribution de la subvention au titre de « l'appel à projets du Fonds de soutien à la production cinématographique et audiovisuelle » à la société mentionnée ci-dessous, pour un montant total de 35 000 € (trente-cinq mille euros), au titre de la 1 ère session l'exercice 2023 :

Titre du film	Réalisateur / Réalisatrice	Société de production	Du- rée (min)	Genre / Format	Montant de la subvention
La Question	Alberto Segre	Xbo films	30'	ANIM / CM	35 000€

## Article 3

D'autoriser le versement de ces subventions à l'aide des crédits prévus à cet effet, l'engagement financier prévu au chapitre 204 étant de 300 000 € (trois cent mille euros) au titre de l'exercice 2023.

#### Article 4

D'approuver l'attribution d'une subvention complémentaire au titre de « l'appel à projets du Fonds de soutien à la production cinématographique et audiovisuelle » à la société mentionnée ci-dessous, pour un montant total de 15 000  $\epsilon$  (quinze mille euros), hors enveloppe disponible du Fonds de soutien à la production cinématographique et audiovisuelle, donc non abondé par le CNC :

Titre du film	Réalisateur /	Société de produc-	Durée	Genre / For-	Montant de
	Réalisatrice	tion	(min)	mat	la rallonge
Toutouyoutou, saison 2	Julien Patry	Ex Nihilo	10x26	FICTION / SÉRIE TV	15 000€

## Article 5

D'approuver les termes du modèle de convention financière à conclure dans le cadre du dispositif Fonds de soutien à la production cinématographique et audiovisuelle, tel qu'annexé à la présente délibération.

#### Article 6

D'autoriser Monsieur le Président à signer lesdites conventions financières ainsi que tous les actes afférents.

#### Article 7

Il sera rendu compte de la présente délibération au Conseil de la Métropole.

Résultat	do	rinta	
Resultat	uu	vote	

Pour	6
Contre	0
Abstentions	0
Non participation au vote	0

Publié le :

2 2 NOV. 2023

Reçu à la Préfecture le

2 2 NOV. 2023

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour extrait conforme,

Le Président,

Jean-Luc MOUDENC

Toulouse, 6 rue Leduc - Locaux Toulouse Métropole - salle Métropole (902B) **Extrait du registre des délibérations** 

## Délibération n°DEL-23-0806

Soutien à la production cinématographique et audiovisuelle – Appel à projets 2023 : attribution des subventions aux lauréats dans le cadre du Fonds de soutien à la production cinématographique et audiovisuelle 2023, attribution d'une subvention complémentaire et adoption de la convention financière

L'an deux mille vingt-trois le jeudi seize novembre à neuf heures dix-neuf, sous la présidence de Jean-Luc MOUDENC, Président, le Bureau s'est réuni à Toulouse, 6 rue Leduc - Locaux Toulouse Métropole - salle Métropole (902B).

## **Participants**

Date de convocation :	10 novembre 2023	
Procurations:	4	
Présents :	63	
Afférents au Bureau :	68	

#### Présents

N S WILLIAM STATE		
Aigrefeuille	M. Christian ANDRE	
Aucamville	M. Gérard ANDRE	
Aussonne	M. Michel BEUILLE	
Balma	M. Vincent TERRAIL-NOVES	
Beaupuy	M. Marc FERNANDEZ	
Beauzelle	M. Patrice RODRIGUES	
Blagnac	M. Joseph CARLES	
Brax	M. Thierry ZANATTA	
Bruguières	M. Philippe PLANTADE	
Castelginest	M. Grégoire CARNEIRO	
Colomiers	Mme Karine TRAVAL-MICHELET	
Cugnaux	M. Albert SANCHEZ	
Drémil-Lafage	Mme Ida RUSSO	
Fenouillet	M. Thierry DUHAMEL	
Flourens	M. Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE	
Fonbeauzard	M. Robert GRIMAUD	
Gagnac-sur-Garonne	M. Patrick BERGOUGNOUX	
Gratentour	M. Patrick DELPECH	
Launaguet	M. Michel ROUGE	
Lespinasse	M. Alain ALENCON	
L'Union	M. Marc PERE	
Mondonville	Mme Véronique BARRAQUE ONNO	
Mondouzil	M. Robert MEDINA	
Mons	Mme Véronique DOITTAU	
Montrabé	M. Jacques SEBI	
Pibrac	Mme Camille POUPONNEAU	
Pin-Balma	M. Gil BEZERRA	
Quint-Fonsegrives	M. Jean-Pierre GASC	
Saint-Alban	M. Alain SUSIGAN	
Saint-Jean	M. Bruno ESPIC	
Saint-Orens	M. Serge JOP	
Seilh	M. Didier CASTERA	
Toulouse	<ul> <li>M. Christophe ALVES, Mme Laurence ARRIBAGE,</li> <li>M. Jean-Jacques BOLZAN, Mme Maroua BOUZAIDA,</li> <li>M. Maxime BOYER, M. Sacha BRIAND,</li> </ul>	

	M. François CHOLLET, M. Gaëtan COGNARD, M. Jean-Claude DARDELET, M. Henri DE LAGOUTINE Mme Ghislaine DELMOND, Mme Julie ESCUDIER, M. Emilion ESNAULT, M. Pierre ESPLUGAS-LABATUT, M. Francis GRASS, Mme Laurence KATZENMAYER, M. Jean-Michel LATTES, M. Antoine MAURICE, Mme Nicole MIQUEL-BELAUD M. Nicolas MISIAK, M. Jean-Luc MOUDENC, Mme Gnadang OUSMANE, Mme Agnès PLAGNEUX BERTRAND, M. Jean-François PORTARRIEU, Mme
Tournefeuille	M. Dominique FOUCHIER
Villeneuve-Tolosane	M. Romain VAILLANT

# Conseillers ayant donné pouvoir

1893	Pouvoir à	- College and Coll
M. Alain TOPPAN	Joseph CARLES	
M. Djillali LAHIANI	Jean-Michel LATTES	
Mme Annette LAIGNEAU	Jean-Jacques BOLZAN	
Mme Nicole YARDENI	Pierre TRAUTMANN	